

Ecole Primaire  
8 rue Jules Ferry  
71600 SAINT YAN  
Tel : 03 85 84 91 66

## **Compte rendu du conseil d'école du mardi 26 juin 2018 à 18 h 00.**

### **Membres présents :**

M. LORTON, directeur de l'école, président du Conseil d'école.  
Mme PONSOT, Maire de Saint-Yan.  
Mme GAILLARD, M. SENAILLET, M. BECKER, Mme PEGUET, enseignants.  
FAYET Delphine, GEVAUDAN Sabrina, ROUYER Jérôme, DURAND Anne-Sophie, BERRY Nadine, délégués de parents titulaires.  
M. JACROT, DDEN.

### **Membres absents et excusés :**

Mme PHILIPPE, Adjointe au maire de Saint Yan.  
Mme Ducrot, enseignante.  
Mme DENIER, Mme PENICAUD, M. MERLE, Mme LIOI, délégués de parents titulaires.

### **Ordre du jour :**

- *Maintient des 6 classes.*
- *Equipe éducative.*
- *Organisation pédagogique.*
- *Organisation de la semaine pour l'année scolaire 2019-2019.*
- *Manifestations auxquelles ont participé les classes.*
- *Equipement de l'école avec une classe tablettes.*
- *Projet d'école.*
- *Réunion collective de la rentrée.*
- *Le point sur les travaux.*
- *Remerciements à la mairie.*
- *Remerciements à l'association « Trait d'union ».*
- *Questions diverses.*

### **- Fonctionnement du Conseil d'école :**

Il est demandé à un parent d'être secrétaire. Pour cette séance, le secrétaire est M. Rouyer.

**- Maintient des 6 classes à l'école :** L'école de Saint-Yan avait été mise sur la liste des écoles qui allaient perdre une classe. Cette décision a été annulée au mois de juin. L'an prochain, l'école comportera toujours 6 classes.

De nombreux nouveaux élèves arrivent dans toutes les classes de l'école. Nombreux sont ceux qui viennent de L'Hopital le Mercier dont l'école ferme mais d'autres viennent aussi des écoles alentours.

### **- Equipe éducative :**

L'équipe éducative est stable. Il n'y a donc aucun changement. Seule la personne qui complète le service de M. LORTON sera nouvelle. Mme Ducrot quitte donc l'école et sera remplacée par un autre enseignant.

### **- Organisation pédagogique.**

L'année prochaine, l'école devrait, selon les prévisions, accueillir 125 élèves, soit un effectif stable.

L'organisation des classes sera la suivante.

- 1 classe de toute petite section (3), petite section (20) de 23 élèves avec Mme Boson.
- 1 classe de moyenne section (14) et grande section (13) de 27 élèves avec Mme Gaillard.
- 1 classe de CP (12) et CE1 (7) de 19 élèves avec Mme Peguet.
- 1 classe de CE1 (6) et CE2 (13) de 19 élèves avec M. Senaillet.
- 1 classe de CE2 (3) et de CM1 (16) de 19 élèves avec M. Becker.
- 1 classe de CM1 (6) et de CM2 (12) de 18 élèves avec M. Lorton.

## **- Organisation de la semaine scolaire et horaires pour l'année scolaire 2018-2019.**

Comme voté pendant l'hiver, l'école de Saint-Yan repassera à un rythme de 4 matinées l'an prochain.

Lors du précédent conseil d'école, les membres du conseil d'école avaient discuté des horaires. Une proposition avait été faite. Cette proposition était issue de la volonté d'allonger la matinée car le travail du matin est plus efficace que le travail effectué l'après-midi. La volonté était aussi de ne pas faire finir trop tard les enfants pour que ceux qui en ont la possibilité, puissent rentrer chez eux plus tôt.

Ecole maternelle : 8 h 40 – 11 h 50 et 13 h 30 – 16 h 20

Ecole élémentaire : 8 h 40 – 12 h 00 et 13 h 40 – 16 h 20

Mme Ponsot avait tout de suite dit qu'il fallait qu'elle en parle au conseil municipal et vérifie les différentes contraintes qu'il conviendrait de respecter.

L'objectif est de trouver un compromis qui prenne en compte l'enfant et les contraintes liées au fonctionnement de l'école.

Il faut aussi rajouter que l'école de Varenne Saint-Germain et la municipalité ont été plus prompts et ont fixé leurs horaires qui sont les suivants : 8 h 45 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 30.

Les enseignants de l'école de Saint-Yan se sont mis d'accord sur une proposition d'horaires en tenant compte des contraintes émises par la mairie.

Maternelle : 8 h 40 – 11 h 50 et 13 h 50 – 16 h 40

Elémentaire : 8 h 40 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 40

Prise de parole de Mme Ponsot :

Le conseil municipal a voté une proposition qui étaient les horaires d'avant le changement de rythme à savoir 8 h 45 – 11 h 45 et 13 h 45 – 16 h 45.

Mme Ponsot explique que le conseil municipal souhaite une fin de l'école qui ne soit pas trop tôt pour ne pas engendrer chez les parents un coût important de garderie et que la pause du midi soit allongée pour donner plus de temps pour manger. Mme Le Maire précise aussi que l'horaire du matin ne peut pas être décalé car le transporteur qui assure la navette de bus ne peut pas avancer ses horaires.

Une proposition permettant de concilier le maximum de contraintes a été trouvée.

Les horaires choisis qui sont à valider par la Direction Services Départementaux de l'Education Nationale sont les suivants :

Maternelle : 8 h 45 – 11 h 50 et 13 h 50 – 16 h 45

Elémentaire : 8 h 45 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 45

Les enseignants souhaitent insister sur le fait qu'en donnant plus de temps aux élèves pour manger, cela allonge le temps passé en récréation le midi. Les enfants vont donc passer une heure en récréation, or c'est sur ce temps que les conflits et problèmes entre enfants arrivaient le plus souvent. Néanmoins, le temps de midi étant municipal, ce sera à la municipalité de gérer ces difficultés.

Les nouveaux horaires seront envoyés rapidement pour qu'ils soient validés.

## - Manifestations auxquelles ont participé les classes

Toutes les classes	→ Le 9 février, un carnaval a été organisé après la fin de l'école.
Grande section et CP	→ Un décloisonnement a été mis en place entre ces 2 classes depuis le mois de janvier.
TPS/PS et MS/GS	→ Sortie au centre d'art Franck Popper situé à Marcigny le 29 mars
MS/GS	→ Printemps des poètes le 24 mars
Toutes les classes	→ Exposition d'arts visuels le vendredi 22 juin.
CP/CE1 et CE1-CE2	→ Participation à une rencontre inter-écoles le 25 juin.
CE1/CE2	→ Visite de l'aérodrome le 8 mars.
CP/CE1 et CE1/CE2	→ Voyage de deux jours dans le Massif Central les 3 et 4 mai .
CE2/CM1 et CM1/CM2	→ Voyage de trois jours à Autun les 4, 5 et 6 juin.
CM1/CM2	→ Plusieurs robots ont été prêtés à la classe pour travailler la programmation.
CE1/CE2	→ Journée sur le thème du printemps (jardinage, apiculture).
CE2/CM1	→ Présentation aux parents des activités théâtrales.
CP/CE1 et CE1/CE2	→ Exposition sur le voyage le 22 juin.
Toutes les classes	→ Fête de l'école le 30 juin.

## - Equipement de l'école avec une classe tablettes.

Au cours de l'année, l'école a été équipée d'une classe tablettes (15 tablettes numériques) qui est très utilisée par les élèves. Une inauguration s'est déroulée le vendredi 27 avril.

## - Projet d'école.

Périodiquement (tous les 3, 4, 5 ou 6 ans), les enseignants doivent réaliser un projet d'école. Le dernier qui doit être mis en place à la rentrée 2018 a été réalisé.

L'objectif d'un projet d'école est de répondre aux besoins particuliers des élèves de notre école. Le but est donc d'adapter notre établissement aux difficultés générales constatées par les enseignants.

Voici les principaux axes de travail qui ont été choisis pour les prochaines années :

- Harmoniser les pratiques de rédaction dans les différentes classes pour améliorer la production des écrits.

- Enrichir le vocabulaire des élèves.

- Faire de l'oral un domaine d'enseignement à part entière.

- Améliorer l'enseignement de la langue anglaise.

- Faire venir des artistes pour faire un spectacle à Saint-Yan ou pour échanger avec les élèves.

- Aller voir un spectacle chaque année.

- Faire un événement cinéma par an : Projeter pour les élèves un film du patrimoine cinématographique dans une salle de Saint-Yan.

- Créer du lien avec les partenaires extérieurs à l'école.
- Utilisation du numérique.
- Faire les devoirs pendant les APC.
- Modifier ses pratiques en APC.

### **- Réunion collective de la rentrée.**

A la prochaine rentrée, une réunion conjointement organisée par la municipalité et l'école se tiendra. Cette réunion permettra de présenter l'ensemble des adultes qui travaillent avec les enfants (enseignants, ATSEM, personnel de garderie).

La date proposée pour cette réunion est le jeudi 6 septembre à 18 heures 30.

### **- Le point sur les travaux.**

Beaucoup de choses faites, l'entretien est fait de manière régulière.

### **Travaux d'entretien à faire, travaux et achats :**

#### **Ecole maternelle :**

- Les néons sont à vérifier.
- Les rideaux sont à réparer, ils sont usés.
- Les tiroirs des tables d'enfants sont difficiles à ouvrir dans la classe de Mme Gaillard.
- Le bouchon du robinet de la fontaine ne tient plus, il tombe.
- Nettoyer la cour.
- Repeindre la ligne de séparation cour hiver/cour été.

#### **Ecole élémentaire :**

- Les néons sont à vérifier.
- Les rideaux sont à vérifier, plusieurs sont cassés.
- Dans la classe de M. Becker, les tables s'abaissent soudainement, il faudrait mettre des boulons et des écrous pour éviter cela.

### **Remerciements à la mairie.**

### **Remerciements à l'association Trait d'union :**

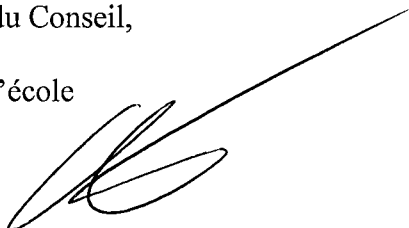
- Remerciements à l'association Trait d'Union pour son investissement aux côtés des enseignants et l'énorme travail que les bénévoles réalisent. L'association Trait d'union permet non seulement de financer de nombreux projets initiés par les enseignants mais aussi de fédérer et faire rencontrer les parents d'élèves lors des manifestations organisées.

### **Questions diverses :**

Aucune question n'est parvenue au conseil d'école.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19 h 45.

Le président du Conseil,  
Nans Lorton  
Directeur de l'école



Le secrétaire de séance,  
M. Rouyer

